

Épreuves du premier groupe obligatoires pour les candidats de la voie scolaire

	Nature	Coefficient
E1/M1 Langue française, littératures et autres modes d'expression artistique	Écrit (français) Épreuve anticipée 1 CCF (français-ESC)	3 1
E2/M2 E2.1 Langue vivante 1 E2.2 Langue vivante 2	Oral (langue vivante 1) Oral (langue vivante 2) 2 CCF (langues vivantes 1 et 2)	1 1 2
E3/M3 Éducation physique et sportive	3 CCF (éducation physique et sportive)	3
E4/M4 Mathématiques et TIM	Écrit (mathématiques) 1 CCF (TIM)	3 1
E5/M5 E5.1 Philosophie E5.2 Histoire géographie	Écrit (philosophie) Écrit (histoire géographie) 1 CCF (ESC)	1 2 1
E6/M6 Sciences économiques et sociales	Écrit (sciences économiques, sociales et de gestion) 1 CCF (pluridisciplinaire)	2 1
E7/M7-1 et M7-2 Sciences du vivant	Écrit (biologie écologie) 3 CCF (pluridisciplinaire)	4 3
E8/M8 Sciences de la matière	Écrit (physique chimie) 1 CCF (physique chimie)	2 1
E9/M9 Technologies	Oral sur dossier (sciences et techniques professionnelles) 2 CCF (disciplines liées à l'EIL)	5 3

Épreuve(s) du premier groupe facultative(s)

	Nature
Épreuve portant sur un enseignement facultatif	CCF
Épreuve portant sur un enseignement facultatif	CCF

Épreuves du deuxième groupe

Pour les candidats ayant obtenu une moyenne comprise entre 8 et 10 aux épreuves du premier groupe
Deux épreuves orales sur 2 EPT écrites du premier groupe
La note de l'épreuve du 2e groupe remplace la note de l'épreuve